

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 9 février 2009 à 20h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1
 Denis Gravel, délégué à la sécurité – district #2
 Alexander Tomeo, délégué à l'administration - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS:	5 février:	André Richard
	9 février :	Yanick Labelle
	22 février:	Carole Noiseux

FÊTE LÉGALE DU MOIS: aucune

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2009
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2009

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes - dépôt
- 5.- Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)/orthophotographie métropolitaine 2009-2010/entente/autorisation
- 6.- Ventes finales pour taxes/mandat à la M.R.C. de Deux-Montagnes
- 7.- Revenu Canada/désignation d'un responsable
- 8.- Fondation Émile-Z.-Laviolette/don

VOIRIE

- 9.- Travaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial – rue André-Soucy/décompte progressif #5 et retenue finale #6/autorisation de paiement
- 10.- Lumières de rues/autorisation
- 11.- Service des travaux publics/achat d'un véhicule/soumissions par invitations/autorisation

URBANISME

- 12.- Adoption/second projet de règlement 308-47-09 modifiant le règlement de zonage no 308-91 afin de permettre l'usage « résidence pour personnes âgées » dans la zone R-5 203
- 13.- Adoption/règlement 311-3-09 modifiant le règlement de construction no 311-91 afin de remplacer le Code National du Bâtiment 1985 par le Code National du Bâtiment 1990, comme recueil de normes faisant partie du règlement

HYGIÈNE

- 14.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/
règlement d'emprunt no 2008-01 « A »/approbation
- 15.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/modification de
l'entente intermunicipale/entente de principe/acceptation
- 16.- Élimination par enfouissement des déchets domestiques/adoption de la
soumission
- 17.- Site de transbordement/service de container pour l'année 2009/
soumissions par invitations/autorisation

SÉCURITÉ

- 18.- Programme Conjoint de Protection Civile (PCPC)/affectation de la
subvention
- 19.- Parole à l'auditoire
- 20.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-02-022

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2009

09-02-023

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le procès-verbal du 12 janvier 2009, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2009

09-02-024

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE les comptes à payer au 31 janvier 2009, soient adoptés tels que
présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directrice générale, dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le
mois de janvier 2009, confirmant un montant total de 3 771,23 \$.

09-02-025

ATTENDU QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), les municipalités de son territoire et certains organismes ont mutuellement besoin, dans l'exercice de leurs compétences, d'outils leur permettant de représenter et d'analyser les données géographiques du territoire de la CMM;

ATTENDU QUE la CMM entend, à cette fin, acquérir un STÉRÉO MODÈLE NUMÉRIQUE, une ORTHOPHOTOGRAPHIE, un MODÈLE NUMÉRIQUE DE TERRAIN MATRICIEL et des DONNÉES VECTORIELLES représentant l'ensemble de son territoire au printemps 2009;

ATTENDU QUE la CMM entend mener ce projet dans la mesure où un nombre suffisant de municipalités et d'organismes acceptent d'en partager les frais en proportion du bénéfice qu'ils peuvent en tirer;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite obtenir le droit d'utiliser des données numériques rattachées au projet et qu'elle accepte, en contrepartie, de contribuer aux frais liés au projet;

ATTENDU QUE la CMM est disposée à accorder une licence d'utilisation desdites données numériques en échange de la participation financière au projet et aux conditions et sous réserve des modalités énoncées dans la convention à intervenir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Denis Gravel

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la convention à intervenir avec la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), laquelle accorde à la municipalité, une licence non exclusive et incessible d'utilisation de données numériques d'un STÉRÉO MODÈLE NUMÉRIQUE, d'une ORTHOPHOTOGRAPHIE, d'un MODÈLE NUMÉRIQUE DE TERRAIN MATRICIEL et de DONNÉES VECTORIELLES de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTES FINALES POUR TAXES/MANDAT À LA M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES

09-02-026

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Denis Gravel

DE MANDATER la Municipalité Régionale de Deux-Montagnes, pour conclure les actes de ventes finales des immeubles qui ont été adjugés à la Municipalité de Pointe-Calumet depuis l'année 2000, et pour lesquels il n'y a pas eu de rachat ou de retrait dans les deux années qui ont suivi le jour de leur adjudication.

Les actes de ventes finales seront réalisés par un notaire, au choix de la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REVENU CANADA/DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE

017

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Normand Clermont

09-02-027 QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet désigne, la directrice générale, Madame Chantal Pilon, responsable de toutes transactions à effectuer avec Revenu Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDATION ÉMILE-Z.-LAVIOLETTE/DEMANDE DE DON

09-02-028 Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Fondation Émile-Z.-Lavolette, dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET D'ÉGOUT PLUVIAL – RUE ANDRÉ-SOUCY/DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 ET RETENUE FINALE #6/AUTORISATION DE PAIEMENT

09-02-029

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #5, au montant de 1 072,32 \$, et de la retenue finale #6, au montant de 5 057,71 \$, à la firme Bernard Sauvé Excavation Inc., dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial sur la rue André-Soucy.

QUE la résolution numéro 09-01-011 soit rescindée et devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LUMIÈRES DE RUES/AUTORISATION

09-02-030 Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le Groupe Projeco à faire les démarches nécessaires auprès de l'Hydro-Québec, pour l'ajout d'une potence et d'un luminaire supplémentaire sur un lampadaire déjà existant situé sur la Montée de la Baie, à l'intersection de la 45^e Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS/ACHAT D'UN VÉHICULE/
SOUSSIONS PAR INVITATIONS/AUTORISATION

018

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

09-02-031 D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitations, pour l'achat d'un véhicule 2009, de marque Ford Éconoline tronqué E-350, pour le Service des travaux publics de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-47-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 308-91 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES » DANS LA ZONE R-5 203

09-02-032 ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 308-47-09 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le second projet de règlement numéro 308-47-09 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de permettre l'usage « résidence pour personnes âgées » dans la zone R-5 203, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public s'adressant aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur ledit règlement, soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 311-3-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 311-91 AFIN DE REMPLACER LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 1985 PAR LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 1990, COMME RECUEIL DE NORMES FAISANT PARTIE DU RÈGLEMENT

09-02-033 ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 311-3-09 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le règlement numéro 311-3-09 modifiant le règlement de construction numéro 311-91, afin de remplacer le Code National du Bâtiment 1985 par le Code National du Bâtiment 1990, comme recueil de normes faisant partie du règlement, soit adopté.

QUE l'avis public du règlement numéro 311-3-09 soit affiché sur le territoire de la municipalité et dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2008-01 « A »/ APPROBATION

09-02-034 CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite réaliser des travaux d'amélioration aux étangs aérés durant l'année 2009;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Régie a adopté le règlement d'emprunt 2008-01 « A » décrétant une dépense de 363 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être approuvé par les municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approuve le règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A » adopté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes le 15 décembre 2008, et décrétant une dépense de 363 000 \$, pour la réalisation de travaux de réparation majeure aux étangs aérés.

QUE la présente résolution soit transmise à la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, aux fins de la transmission du règlement 2008-01 « A » au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/ MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE/ ENTENTE DE PRINCIPE/ACCEPTATION

09-02-035 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite une révision des débits et charges actuellement utilisés aux fins du calcul des quotes-parts municipales tel qu'édicte par l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement a mandaté la firme Enviro Service pour procéder à l'analyse des débits et charges des municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet, suivant les résultats de l'étude confiée à Enviro Service et acceptée par l'ensemble des municipalités membres de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, s'engage à accepter par résolution, une modification de l'entente intermunicipale visant à actualiser les débits et charges réservés.

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet demande à la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, d'appliquer, s'il y a lieu, l'entente modifiée

aux fins du calcul des contributions de chaque municipalité au règlement d'emprunt numéro 2008-01 « A ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLIMINATION PAR ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS DOMESTIQUES/
ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé des soumissions par appel d'offres public, pour l'élimination par enfouissement des déchets domestiques de la municipalité, pour une période de quatorze (14) ans, soit du 1^{er} février 2009 au 31 décembre 2022;

09-02-036

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue est 9017-1947 QUÉBEC INC. (G.E.N.S.), au montant de trente-trois dollars (33,00 \$) la tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme 9017-1947 QUÉBEC INC. (G.E.N.S.), au montant de trente-trois dollars (33,00 \$) la tonne métrique, pour l'élimination par enfouissement des déchets domestiques de la municipalité, pour une période de quatorze (14) ans, soit du 1^{er} février 2009 au 31 décembre 2022, soit adopté, conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTAINER POUR
2009/SOUMISSIONS PAR INVITATIONS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

09-02-037

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par invitations, pour le service de container pour l'année 2009 au site de transbordement de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE (PCPC)/AFFECTION
DE LA SUBVENTION

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel
Et APPUYÉ par Normand Clermont

09-02-038

D'AUTORISER le transfert de la subvention du Programme Conjoint de Protection Civile (PCPC), au remboursement de capital des équipements d'incendies, autorisé par la résolution numéro 07-10-175 au fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h25, la séance soit levée.

09-02-039

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

